

Réunion du 1^{er} juin 2022

Procès-verbal N° 37

Présidence : M. Bernard MAY

Présents : MM. Guy MARTIN - Michel PINGUET

Excusés : Mme Patricia BEAURENAUD – M. Lionel. ERAY

Assiste : Mlle Anaïs TENAILLE (Administrative)

RAPPEL

. Modification au calendrier

En cours de saison, **toute modification** de jour, d'horaire ou de terrain **devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit)**, sauf raison majeure. **Confrontée, chaque semaine, à de nombreux abus, la commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.**

. Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable se référer au règlement page 133 « TERRAIN IMPRATICABLE » de l'annuaire du District.

Toute demande effectuée en dehors de ces deux règles ne pourra être prise en compte par la Commission. Le secrétariat et les Membres de la Commission restent à la disposition des Clubs pour répondre à toutes questions.

. Horaires des lever de rideau (suite Covid-19)

Les levers de rideau auront lieu à 12h00 si le match principal est fixé à 15h00 à compter du 1^{er} WE de mars 2022 (sauf si les installations sont équipées de quatre vestiaires).

COMPÉTITIONS MASCULINES

1 – MATCHS NON JOUES

Journée du 22 mai 2022

Coupe du District/Sport Comm

POUILLY 1 / ST PIERRE 1 – Match n° 51116.1 – Fixé au 12 juin 2022.

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 5 juin 2022

Championnat Départemental 2 Poule B

CHATEAU ARLEUF 1 / MOULINS 1 - Match n° 50221.2

Accord des deux clubs et de la commission pour avancer le match au samedi 4 juin 2022 à 20h00.
Ce match n'a aucune incidence sur les montées et descentes (deux dernières journées).

Championnat Départemental 2 Poule B

NEVERS-BANLAY 2 / VAUZELLES 3 – Match n°50156.2

La commission fixe le match au dimanche 5 juin 2022, sur la PLAINE DES SENETS à 15H00 sur le terrain n°2 (les deux dernières journées doivent se disputer dans l'ordre prévu au calendrier et à la même heure, annuaire page 70).

La commission remercie la municipalité de NEVERS pour son accord.

3 – DEMI-FINALES COUPES DEPARTEMENTALES

Coupe du District Sport Comm :

POUILLY (D3) / SAINT-PIERRE (D2) - 12 juin 2022 à 15H00

4 – COUPE FÉMININES SENIORS

MODIFICATION DU CALENDRIER

En raison du report du match du 17 avril 2022, SAINT-REVERIEN 1 / CLAMECY 1, repositionné le dimanche 8 mai, la commission revoit le calendrier des demi-finales qui se dérouleront : rencontres aller, dimanche 22 mai au lieu du 8 mai, rencontres retour dimanche 12 juin au lieu du 22 mai 2022.

Aucun report ne sera autorisé. Le club déclarant forfait aura match perdu par pénalité (0-3, moins 1 point).

RESULTATS DU TIRAGE DES ½ FINALES (aller 22 mai) (retour 12 juin) :

NEVERS FC 2 / SNID 1

ENTENTE CORBIGNY-CHATEAU-ARLEUF 1 / CLAMECY 1

Rappel clubs :

La commission rappelle que seules les équipes participant au critérium départemental féminin de foot à huit, à savoir : Clamecy 1, Cosne 1, Ent. Coulanges/Vauzelles 1, Ent. Pouilly/2F2N/Marzy 1, Ent. Corbigny/Château-Arleuf 1, FC Nevers 2, Snid 1 et Saint-Révérien 1, pourront prendre part à la Coupe Départementale Féminine.

Les équipes à onze ne sont pas prises en compte pour cette coupe.

Pour le reste, la commission appliquera le règlement envoyé aux clubs le 9 mars 2022.

5– FORFAIT

Championnat Départemental 3 poule A

CHANTENAY 1 / CLAMECY 3 – match n°50280.2 du 29/05/2022

Forfait déclaré de CLAMECY 3.

S'agissant du 3^{ème} forfait, la Commission déclare CLAMECY 3 forfait général.

Amende 170€.

COSNOIS FC. 1 / CHAULGNES 2 – match n°50278.2 du 29/05/2022

Forfait déclaré de CHAULGNES 2.

S'agissant du 3^{ème} forfait, la Commission déclare CHAULGNES 2 forfait général.

Amende 170€.

La Commission précise que Conformément aux règlements en vigueur de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté (article 7), les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis, les matchs non encore disputés sont donnés gagnés aux clubs adverses sur le score de 3-0.

Championnat Départemental 4 poule B

E. CHATILLON MOULINS PANNECOT 2 / COSSAYE 1 – match n°50436.2 du 29/05/2022.

Forfait déclaré de E. CHATILLON MOULINS PANNECOT 2.

Amende 90€

6– RAPPEL DES PROTOCOLES DE REPRISE DES MATCHS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff. Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation et forfaits

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée :

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/joueurs le jour du match
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours

7 – DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE L'ARBITRAGE

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission de l'Arbitrage confirmant le résultat de la rencontre SNID 1 / VAUZELLES 1 du 21/05/2022, Coupe du Conseil Départemental (réserve technique non fondée et irrecevable)

8 – COURRIEL

Déclaration de tournoi sixte séniors du club de MARZY le dimanche 12 juin.

Droits de 26€.

COMPÉTITIONS FÉMININES

9 -MATCHS NON-JOUÉS

Journée du 12 décembre 2021

Critérium Féminin

SNID 1 / CLAMECY 1 - Match n°50759.2 - Suite au forfait de CLAMECY 1 (au match aller), le match retour se déroulera au stade Pierre Joly à Imphy le 5 juin 2022.

10 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 5 juin 2022

Critérium Féminin

FC NEVERS 2 / ST REVERIEN 1 – match n°50756.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au Vendredi 3 juin à 20h.

Accord des deux clubs et de la Commission.

E. CORBIGNY CHATEAU ARLEUF 1 / E. COULANGES VAUZELLES 1 – match n°50755.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre au Lundi 6 juin à 10h30.

Accord des deux clubs et de la Commission.

11 – DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements en date du 25 mai 2022 donnant match perdu par pénalité à l'ENTENTE COULANGES VAUZELLES (0 buts, moins 1 point). SNID (2 buts, 0 point)

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 8 JUIN 2022 A 16H30.

Le Président
Bernard MAY



Le secrétaire de séance
Michel PINGUET



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.